



**BUREAU DE COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023 – FRESNAY-SUR-SARTHE**

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à neuf heures et trente minutes, les membres du bureau de la Commission locale de l'eau se sont réunis à Fresnay-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR

1. Définition d'une stratégie pour lancer la rédaction du nouveau SAGE
2. Points d'avancement concernant l'étude HMUC (outil prospectif, intégration groupe de travail révision du guide, intégration mission d'évaluation interministérielles)
3. Retours concernant les contrats territoriaux (nouveau sur sarthe amont (61) 2024-2026 et intégration avenant captages prioritaires AEP sarthois sur sarthe médiane)

Deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour suite à la convocation : l'un concernant le renouvellement de la CLE et l'autre concernant la dématérialisation des convocations

ÉTAIENT PRÉSENTS OU EN VISIO CONFERENCE :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (6 voix délibératives sur 11) :

1. Monsieur Pascal DELPIERRE (Président de la CLE, Maire de St-Léonard-des-Bois)
2. Madame Florence PAIN (Vice-présidente de la CLE, Conseillère municipale Ville du Mans)
3. Monsieur Francis BERARD (Vice-président de la CLE, Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe)
4. Madame Christelle AUREGAN (Vice-présidente de la CLE et C Départemental 53)
5. Monsieur Alain BESNIER (Vice-président CdC Maine Cœur de Sarthe)
6. M. Philippe GAGNOT (Président du SM du Bassin de l'Orne Saosnoise)

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (6 voix délibératives sur 6) :

1. Madame Catherine SCHAEPELYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
2. Monsieur Florian PAPIN (Chambre d'agriculture de l'Orne)
3. Monsieur Alain ANDRÉ (UFC Que choisir de la Sarthe)
4. Monsieur Jean-Alexandre DACHARY (FDPPMA 72),
5. Monsieur Christian LECOMTE (ADSPQI)
6. Monsieur Daniel GRIVOT (Mayenne Nature environnement)

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (5 voix délibératives sur 5) :

1. Madame Maud COURCELAUD, représentant le Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
2. Madame Line TROUILLARD, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe
3. Madame Christian SERAIS, représentant le Directeur Départemental des Territoires de l'Orne
4. Monsieur Vincent MULOT, Représentant la Préfecture de la Sarthe (secrétaire général Sous-préfecture Mamers)
5. Monsieur Arnaud LEFEUVRE, représentant l'Office Français de la Biodiversité (OFB 72)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Véronique CANTIN (C. Dep Sarthe), Monsieur Didier RATTIER (Conseiller communautaire de la CdC Vallée de la Haute Sarthe), Monsieur Michel COUDER (Maire de Courcival), M. GALLOYER (UFC que choisir) remplacé par M. ANDRÉ,

Autres personnes présentes : Adrien PICCO (DDT 61)

17 voix délibératives sur les 22 que compte le bureau.

Convocations par mail le 25 aout 2023, courrier le 5 septembre.

M. Pascal DELPIERRE ouvre la réunion du bureau en présentant Monsieur le secrétaire général de la Sous-préfecture de Mamers (M. Vincent MULOT).

1. ORDRE DU JOUR n°1 : Définition d'une stratégie pour lancer la rédaction du nouveau SAGE

L'animateur de la CLE fait part aux membres du bureau de l'avancée de la CLE concernant la révision du SAGE. Maintenant que le bilan du SAGE actuel, l'état des lieux, les enjeux, les objectifs et les premières orientations ont été validés par la CLE, il est proposé de mettre en place des ateliers de travail pour définir et hiérarchiser les principaux leviers sur lesquels la CLE souhaite se positionner. En amont de ces ateliers, des échanges en visioconférence (webinaires) pourraient avoir lieu afin d'alimenter au mieux les membres de CLE les principaux points de l'état des lieux. Lorsque des leviers seront hiérarchisés, un cabinet d'étude assistera la CLE dans la rédaction des documents du SAGE avec un appui juridique et pourquoi pas sociologique.

Pour rappel :

Les 5 enjeux validés par la CLE le 23/09/2022 sont :

- 1- Réduire les déficits quantitatifs actuels et s'adapter aux impacts du changement climatique pour préserver les ressources en eau, les milieux et concilier l'ensemble des usages
- 2- Améliorer la qualité de la ressource en eau potable et disposer d'une ressource pérenne pour les usages essentiels domestiques
- 3- Préserver et améliorer la qualité des rivières et leurs annexes
- 4- Limiter les impacts du ruissellement et des inondations
- 5- Améliorer et partager la connaissance

Le 9 février 2023, les membres de la CLE ont validé leurs objectifs, qui sont :

- Réduire les pollutions et parfaire les fonctionnalités des milieux pour favoriser la résilience du territoire
- Préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau potable
- Construire la résilience du territoire face aux changements climatiques
- Consolider les connaissances et sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'eau

Et se sont positionnés sur les orientations suivantes :

- 1- Protéger et restaurer les fonctionnalités des milieux pour améliorer la qualité des rivières et de l'eau potable, en privilégiant des solutions fondées sur la nature
- 2- Aménager le territoire en plaçant l'eau au cœur des préoccupations
- 3- Mieux connaître pour mieux agir
- 4- Réduire les polluants et leurs transferts
- 5- Accompagner et valoriser les acteurs locaux

La Chambre d'agriculture de l'Orne se questionne sur les thématiques proposées, car selon elle, il serait plus opportun de définir des ateliers par usages, afin que la CLE identifie les actions à mener pour les satisfaire au mieux.

L'animateur de la CLE répond que les objectifs de la CLE ne peuvent être de répondre uniquement à des satisfactions d'usages. L'OBJECTIF d'un SAGE est d'abord d'accompagner les acteurs locaux à l'amélioration de l'état des masses d'eau. Ce n'est que pour répondre à cet objectif principal que la CLE s'assurera que ses prescriptions se concilient avec la satisfaction et le développement des différents usages.

En définissant des leviers, la CLE identifiera les chemins qu'il est nécessaire de prendre de façon plus ou moins prioritaire.

Le choix des thématiques des ateliers n'est cependant qu'une proposition, qui ne demande qu'à s'adapter aux besoins de la CLE.

M. BERARD estime que des thématiques comme les inondations et l'érosion des sols ou la gestion quantitative de l'eau sont très larges, identifiant principalement les actions agricoles.

L'animateur de la CLE indique que chacune des thématiques est transversale à une autre thématique. L'idée est que si lors des ateliers 1, 2, 3 et 4, il ressort un levier fort identique, ce dernier devrait devenir le fil conducteur du futur SAGE.

La Chambre d'agriculture de la Sarthe souhaite que soit identifié ce qu'influe l'altération des masses d'eau pour éclairer au mieux les membres de la CLE lors de ces ateliers.

L'animateur de la CLE répond que ces éléments sont présents au sein de l'état des lieux et du bilan du SAGE, et qu'une synthèse sera bien entendu faite lors de la préparation de l'atelier (webinaires en amont des ateliers).

Plusieurs échanges sur des sujets précis et locaux ont fait partie des échanges.

L'animateur de la CLE rappelle aux membres du bureau qu'il va être nécessaire de prendre de la hauteur vis-à-vis des sujets de l'eau.

La Chambre d'agriculture de la Sarthe insiste sur le fait qu'il leur semble nécessaire qu'il existe une présence homogène des membres de CLE pour conserver une certaine homogénéité des retours.

L'animateur de la CLE propose que chacun des comptes rendus des ateliers soit validé par les personnes présentes et qu'une réunion bilan soit réalisée avant une présentation en séance plénière ou en bureau.

M. DELPIERRE valide ce point.

M. BESNIER souhaiterait que pour l'atelier eau potable, soit présent des représentants élus des structures en charge de l'eau potable, afin qu'ils fassent part de leurs connaissances lors des échanges.

L'animateur de la CLE indique que lors des commissions de travail, ces structures et beaucoup d'autres experts ont été conviés et ont participé à l'état des lieux du SAGE. De nombreuses propositions d'actions émanent d'ailleurs de ces échanges. L'objectif de ces ateliers est bien d'identifier **les leviers** sur lesquels les membres de la CLE souhaitent se positionner et leurs ambitions.

Selon l'animateur de la CLE, la présence d'experts au sein de ces ateliers ne semble pour le moment pas opportune, l'idée étant d'abord de faire ressortir les besoins des membres de la CLE. Dans un second temps, des commissions de travail avec des experts et les membres de la CLE seront mises en œuvre afin de disposer d'un maximum d'éléments (avec les acteurs de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'eau potable, des espaces naturels...).

M. BESNIER indique que les actions à mener pour atteindre le bon état sont déjà connues. Les difficultés résident dans l'acceptation économique et sociale de ces mesures par tous et c'est en ça, que selon lui, le SAGE doit se positionner.

La FDPMA de la Sarthe intervient en rappelant que les SAGE ont pour objectif d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques. De ce fait, les usages et préoccupations individuelles doivent être mises dans un second plan, afin de disposer d'éléments ambitieux pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Concernant la présence des experts, leurs présences ne semblent pour le moment pas nécessaires étant donné que nous disposons d'une part d'un état des lieux validés et d'autre part d'acteurs locaux de la CLE disposant déjà d'une certaine expertise.

La Chambre d'agriculture de la Sarthe souhaite que les travaux menés sur l'eau potable soient alimentés par l'ensemble des programmes déjà menés, dont notamment le Plan État-Région pour la reconquête de la ressource en eau en Pays de la Loire.

Il est ajouté qu'il est important d'identifier les actions qui fonctionnent afin de s'en inspirer et de les valoriser au sein du SAGE.

Mme AUREGAN répond qu'il s'agira d'une prochaine étape. Il est d'abord nécessaire d'identifier un idéal selon les sensibilités. Suite à cela, la rédaction pourra se construire.

L'animateur de la CLE présente ensuite un projet de scénarios tendanciels reprenant des exemples de rédaction de règlement de SAGE sur d'autres territoires.

Mme PAIN ajoute qu'il s'agit d'un outil intéressant pour identifier des directions à prendre.

Mme AUREGAN complète en indiquant que cet outil pourra être la base pour identifier les leviers que l'on souhaite lever, en fonction des points de mire qui auront été caractérisés.

UFC que choisir de la Sarthe met en avant l'importance que les membres de la CLE n'interviennent pas dans un esprit corporatiste ou syndical mais bel et bien en tant que représentant de ce parlement de l'eau au sein du bassin Sarthe amont.

La Chambre d'agriculture de l'Orne entend cette demande mais explique qu'il lui sera nécessaire de néanmoins se positionner sur des éléments conjoncturels et économiques.

La DDT 72 demande à ce qu'il soit mis en parallèle de l'état des lieux les actions réglementaires actuellement mis en œuvre. Ces éléments devront être transmis en amont des ateliers.

Plusieurs membres de CLE souhaiteraient regrouper les ateliers sur une journée.

Le bureau de la CLE valide à l'unanimité des membres la stratégie à mener pour la suite de la révision du SAGE afin de disposer des principaux leviers souhaités lors de l'assistance d'un cabinet d'étude pour la rédaction :

- 4 ateliers seront répartis sur 2 journées complètes : l'un en janvier sur la qualité des rivières pour le premier atelier et l'eau potable pour l'après midi et l'autre en mars sur inondation et érosion des sols et disponibilité et déficit en eau.
- les 4 webinaires reprenant pour chacune des thématiques les grands éléments de l'état des lieux et les cadrages réglementaires déjà existants
- la réalisation d'un atelier bilan « confluence », reprenant chacun des leviers identifiés lors des ateliers
- la possibilité de réaliser un atelier complémentaire

2. ORDRE DU JOUR n°2 : Avis Points d'avancement concernant l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat - HMUC (outil prospectif, intégration groupe de travail révision du guide, intégration mission d'évaluation interministérielles)

UFC que choisir 72 estime que l'on se focalise sur les volumes prélevables alors que l'on ne se concentre pas sur les volumes prélevés, notamment les volumes dédiés à l'irrigation, en donnant des pourcentages concernant les prélèvements.

L'animateur de la CLE répond qu'il existe sans doute une incompréhension concernant les volumes prélevables, qui intègre bien évidemment les différents prélèvements et rejets. Un rappel de ce qu'est un volume prélevable a été réalisé lors de la réunion (schéma récapitulatif intégré à la présentation). Concernant les pourcentages qui ont été annoncés par UFC 72, une attention toute particulière est à apporter. En effet, l'étude HMUC démontre que les usages dépendent d'une part des territoires (les usages sont très hétérogènes sur sarthe amont), d'autre part de la temporalité (certains usages sont concentrés sur des périodes de l'année, d'autre non) et enfin des années climatiques. Ainsi, annoncer des pourcentages de volumes prélevés bruts à l'échelle d'un bassin versant nécessite selon l'animateur beaucoup de précautions.

M. DELPIERRE annonce au bureau la mise en place d'une mission interministérielle. « *Les ministres chargés de l'agriculture et de la transition écologique ont demandé à leurs inspections générales respectives de constituer une mission conjointe pour appuyer la préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne. En lien étroit avec les services de l'État sur les territoires concernés, la mission est chargée d'examiner un échantillon d'analyses HMUC en vue d'expertiser leur réalisation au regard du guide méthodologique, d'en apprécier la conformité aux textes réglementaires et d'en effectuer une analyse comparative.*

Sur la base de critères définis avec la DREAL de bassin et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la mission a arrêté une liste de six études à examiner qui a été validée par la préfète coordinatrice du bassin Loire-Bretagne. L'étude Sarthe amont en cours de réalisation a ainsi été sélectionnée. »

Ainsi, M. DELPIERRE indique avoir été auditionné par cette mission et avoir proposé plusieurs membres de CLE à auditionner par la mission : Mme DEJARDIN, Mme PAIN, M. DACHARY, Mme SCHAEPELYNCH, M. HENAFF, M. ANDRE et M. MENTHA (BE Suez).

L'animateur de la CLE ajoute que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne vient de lancer la révision du guide HMUC et suite à la participation de ce dernier aux premières remarques, il a été intégré au groupe de travail pour une finalisation du guide début 2024.

Enfin, comme indiqué lors du précédent bureau, les élus du Syndicat du Bassin de la Sarthe ont validé la demande de disposer d'un outil prospectif complet. Cet outil est actuellement en cours de création et sera présenté début novembre aux membres du comité technique de l'étude HMUC.

3. Retours concernant les contrats territoriaux (nouveau sur sarthe amont (61) 2024-2026 et intégration avenant captages prioritaires AEP sarthois sur sarthe médiane)

L'animateur de la CLE a présenté l'avancement des contrats territoriaux sur le bassin Sarthe amont, en rappelant que ces outils contractuels permettent aux acteurs locaux de disposer d'aides financières pour lancer des opérations en lien avec l'amélioration de la qualité des eaux ou des milieux.

Le contrat Sarthe amont (partie Ornaise du bassin Sarthe amont) arrive à échéance fin 2023, d'où l'actuelle mobilisation de plusieurs acteurs, dont principalement des structures en lien avec l'agriculture, pour disposer d'un panel d'actions plus importants pour le contrat 2024-2026.

Le Contrat territorial Eau Sarthe médiane vient de dépasser sa deuxième année de fonctionnement, avec l'intégration toute récente des contrats pollutions diffuses des captages d'eau potable de l'ensemble du département de la Sarthe. Ce contrat sera à renouveler pour 2025.

4. Renouvellement de la CLE

L'arrêté de composition de la CLE doit être revu d'ici le 22 janvier 2024. Ainsi, des échanges avec la Préfecture de la Sarthe (préfecture pilote) et M. Delpierre ont déjà eu lieu pour identifier les axes d'amélioration possible et disposer d'une bonne représentation tout en s'assurant d'un investissement important de chacun.

Dans ce cadre, il a pu être remis à la Préfecture un document reprenant les taux de présence de chacun des membres.

Concernant le collège des usagers, il a pu être identifié des absences sans mandat répétés des chambres des commerces et d'industries. Ainsi, une discussion est en cours actuellement avec ces dernières pour savoir s'il ne serait pas plus opportun de disposer d'une représentation régionale plutôt que départementale (au même titre que dans les arrêtés de CLE du SAGE Sarthe aval ou du Loir).

Dans un principe d'équité, la Préfecture a souhaité que les chambres d'agriculture, qui sont elles aussi désormais régionalisées, soient interrogées. *Il est cependant à noter que leurs représentations au sein des instances de la CLE ou des commissions de travail sont importantes, notamment pour ce qui concerne les représentants des chambres de l'Orne et de la Sarthe.* Les représentants des chambres d'agriculture présents proposent d'échanger en interne sur leurs positionnements

Concernant le collège des élus, le bureau acte un rapprochement de la cellule d'animation avec les associations des maires (AMF) des 3 départements. L'objectif étant de proposer aux AMF une attestation des membres souhaitant maintenir leurs présences au sein des CLE, limitant ainsi leurs démarches auprès des collectivités.

M. DELPIERRE clôture la séance à 12h15